

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 27 avril 2021 à 18 h 30, SALLE DES FETES, à huis-clos

Date d'envoi des convocations : 20 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle des fêtes à huis clos, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Michel THENEVET, Thierry PERROT, Armelle PAGEAUT, Jean SOUCHAUD, Arlette DEVILLE, Claudine MARECHAL, Hugues MANESSE, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE,

Absents excusés : Catherine PAPILLIER (procuration à Michel THEVENET)
Lesley KOOLMAN (procuration à Didier NIQUET)

▷ Ordre du jour :

PARTIE DÉLIBÉRATIVE

- ✓ Chemin de la Roche
- ✓ Mise à disposition salle pour les jeunes

FINANCES :

- ✓ Demande de subvention Activ3
- ✓ Demande de subvention des associations
- ✓ Emprunt budget camping
- ✓ Décision modificative n°2 budget mairie
- ✓ Demande de subvention à la CCVG pour de l'investissement

PERSONNEL :

- ✓ Médaille d'honneur communale (CIA)
- ✓ Recrutement d'un surveillant de baignade

PARTIE NON DÉLIBÉRATIVE :

- ✓ Déménagement de Château-Gaillard et travaux à réaliser
- ✓ Programme chemins et voirie 2021
- ✓ Programme enfouissement des lignes par SRD
- ✓ Dossier DETR : lancement des travaux
- ✓ Rencontre commerces avec la CCVG du 9 avril 2021
- ✓ Retour sur recrutement de l'agent technique et comité technique
- ✓ Activités nautiques et ludiques 2021 : Moussac Canoé Kayak et tyrolienne
- ✓ Label handicap

Madame le Maire propose de rajouter la délibération suivante :

- ✓ Annulation de la dette de M. et Mme CORVEZ
- ✓ Demande de participation course du 20 juin 2021

Madame le Maire propose de retirer la délibération suivante :

- ✓ Chemin de La Roche

Approbation de l'ordre du jour par le conseil municipal à l'unanimité

Début de la séance 18 h 30

Est élu(e) secrétaire de séance : Arlette DEVILLE

Approbation du compte rendu du conseil du 30 mars 2021 à l'unanimité.

PARTIE DÉLIBÉRATIVE :

1. MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE POUR LES JEUNES

Dans le cadre du soutien aux associations de Queaux, la commune est amenée à mettre gracieusement à disposition de celles-ci des salles communales.

Le conseil des jeunes de Queaux, lors d'une première réunion en mars 2021, a demandé à la commune la mise à disposition d'une salle. Après concertation, il est proposé la maison des loisirs. La signature d'une convention est nécessaire pour définir au mieux les conditions dans lesquelles ce local peut être utilisé ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties. Un responsable sera désigné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition annuelle de la salle « Maison des loisirs » au conseil des jeunes.

2. DEMANDE DE SUBVENTION ACTIV3 AU DÉPARTEMENT

Depuis 2014, la commune de Queaux renforce son attractivité touristique en proposant des services d'accueil de qualité et sans cesse renouvelés.

***En 2019/ 2020 :** Création d'un bâtiment d'accueil du camping comprenant également un bar, petite restauration, office, préau, terrasse accessible et sanitaires.

Les travaux avaient été financés en partie par de l'activ 2.

***En 2021 :** Nous souhaitons rendre accessible aux habitants la partie office dès cet été. Les travaux prévus devraient permettre des locations pour les familles ou repas entre amis pour l'automne dans de conditions d'accès et de sécurité.

Afin d'améliorer l'accueil des habitants du village, du territoire et des touristes sur l'aire de loisirs qui offre déjà de nombreux jeux et une baignade surveillée, nous ajouterons cet été une tyrolienne, le wifi et quelques aménagements de confort.

Nous lançons l'opération pour le projet d'un bac à chaînes entre Persac et Queaux qui devrait pouvoir attirer des cyclistes de l'euro vélo et des marcheurs. L'étude de sol est prévue cette année et la réalisation est prévue pour 2022.

L'ensemble de ces travaux permettront par ailleurs de conforter le classement du camping en 2 étoiles et d'accueillir plus de touristes et de scolaires tout en offrant des services à nos populations.

Madame le Maire propose au Conseil le tableau de financement suivant pour l'aménagement du camping :

DESIGNATION	PRIX HT	DEPARTEMENT (ACTIV3)	COMMUNE
	100%	58,34%	41,66%
volet roulant (Bigmat)	168,90 €	21 100,00 €	15 067,06 €
arbres (Univers du jardin)	185,52 €		
wifi du camping (Lanneau)	1 764,34 €		
étude de sol bac à chaînes (AIS)	3 400,00 €		
3 miroirs sanitaires (Manutan)	348,00 €		
2 sèche-mains (Manutan)	460,00 €		
aménagement Préau (Bigmat)	4 169,55 €		
rambardes escaliers et terrasse (Chaigneau)	801,78 €		
élagage des arbres (Eden)	600,00 €		
Piscine (Univers du jardin)	6 043,90 €		
signalétique (Séritech86)	399,70 €		
Aménagement parking PMR (Dudognon)	4 168,40 €		
Machine à laver (Dailler Pro)	424,17 €		
joint plaque de plâtre (Rossard)	611,80 €		
tyrolienne et guirlande rideau (Altrad)	5 920,72 €		
carrelage bâtiment (Ets Dudognon)	6 700,28 €		
TOTAL	36 167,06 €	21 100,00 €	15 067,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à faire la demande de subvention auprès du département

3. DEMANDE DE SUBVENTION DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente au Conseil municipal les demandes de subvention faites par les associations pour l'année 2021. Ces deux associations concourent au bien-être des habitants de la commune :

ADMR	2 place d'Armes 86150 L'Isle-Jourdain	600.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	8 boulevard de Lattre de Tassigny 86000 POITIERS	50 .00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des subventions
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif communal 2021 compte 6574

4. DEMANDE DE SUBVENTION COURSE CYCLISTE

Madame le Maire présente au Conseil municipal la demande de participation pour l'organisation de la course cycliste de Queaux du 20 juin 2021 avec l'association La Joyeuse Pédale Lussacoise.

JOYEUSE PEDALE LUSSACOISE	9 route de Montmorillon 865320 Lussac les Châteaux	900.00 €
---------------------------	---	----------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE cette subvention
- DÉCIDE l'ouverture des crédits nécessaires au budget primitif communal 2021 compte 6574

5. EMPRUNT BUDGET CAMPING

Pour finaliser les projets sur l'aire d'accueil et la Guinguette au camping, il est nécessaire de contracter un nouveau prêt.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- VOTE la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 40 000 **EUROS** destiné à financer l'amélioration du camping municipal et notamment un nouveau bâtiment d'accueil.
Cet emprunt aura une durée de 5 **ans**.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt, en cinq **ans**, au moyen de *trimestrialités* payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement *progressif* du capital et l'intérêt dudit capital au **Taux Fixe de 0.50.% l'an**.

Cet emprunt est assorti de frais de dossier d'un montant de 100 **EUROS**.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

- AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

6. DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET MAIRIE

Madame le Maire fait observer que des ajustements doivent être apportés au budget de la mairie pour intégrer les frais notariaux consécutifs à l'achat de la licence IV et l'achat d'un camion benne. La somme nécessaire sera prélevée sur le compte 21571 (matériel roulant).

INVESTISSEMENT

Dépenses			
Article (chapitre)	opération	libellé	Montant
2051 (20)		Concessions et droits similaires	500.00
2182 (21)	154	Matériel de transport	300.00
21571 (21)		Matériel roulant	-800.00
		Total dépenses	0.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord à ces ajustements

7. DEMANDE DE SUBVENTION À LA CCVG POUR DU MATÉRIEL COMMUNAL, LA MISE EN SÉCURITÉ ET LA RÉFECTION DE L'ÉGLISE

Madame le Maire propose au Conseil le tableau de financement suivant :

NATURE	ENTREPRISES	PRIX	FINANCEMENT	MONTANT
Camion-benne	Centr'Auto Confolentais	13 956,03 €	CCVG (27.25 %) AUTOFINANCEMENT (72.75%)	7 839,00 € 20 925,19 €
véhicule C15	Garage Bujon	3 084,76 €		
Reprofilage du chemin de La Roche	CCVG	3 758,30 €		
mise en conformité électrique et mécanique de l'église	Ets Lussault	2 440,88 €		
réfection du mur extérieur de l'église côté de la place	Ets Dudognon	2 783,97 €		
réfection de mur de l'escalier de l'église	Ets Dudognon	2 740,25 €		
TOTAL		28 764,19 €		28 764,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe

8. MÉDAILLE D'HONNEUR COMMUNALE ARGENT POUR AGENT TECHNIQUE DE PLUS DE 20 ANS DE CARRIÈRE

En reconnaissance du travail sérieux effectué par un agent dans la structure depuis plus de 20 ans, Madame le Maire propose d'attribuer le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) lors de la remise de la médaille d'honneur communale des agents de la commune de la façon suivante :

ECHELON	CIA
ARGENT	300.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord à cette attribution

9. RECRUTEMENT D'UN SURVEILLANT DE BAIGNADE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de recruter un surveillant de baignade. Il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Madame le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à recruter un agent saisonnier non titulaire du 1^{er} juillet au 31 août 2021 pour exercer les fonctions de surveillant de baignade, correspondant au grade d'éducateur APS. Cet agent devra disposer du BNSSA. La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux éducateurs APS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la proposition de Madame le Maire

10. ANNULATION DE DETTE

Madame le Maire retrace l'historique concernant la boulangerie de la rue de la Cure à Queaux.

Le 18 décembre 2011, il a été acté la passation du fonds de commerce de la boulangerie pâtisserie située à Queaux, 9 rue de la cure à Mme Charlotte CORVEZ.

Le 19 février 2012, la passation du contrat de location-vente du matériel de boulangerie contracté entre la mairie de Queaux et le vendeur (M. et Mme Pierre-Yves TOURNEUX) a été faite au profit de l'acquéreur, Mme Charlotte CORVEZ, à hauteur de 200.00 € par mois sur 49 mois.

Suite au départ de M. et Mme CORVEZ le 1^{er} septembre 2013, la commune a décidé de vendre le matériel acheté 11960 € :

DESIGNATION	MONTANT
Vente du matériel de boulangerie acheté 8960 € en 2011 sous l'inventaire 2011/008/2150 (délibération 48/2013 du 12 décembre 2013)	4025.00 €
Vente du véhicule rattaché à l'activité de la boulangerie sous l'inventaire 2011/008/2150 (délibération 43/2014 du 19 juin 2014)	800.00 €
Vente du pétrin acheté en 2011, 3000 €, sous le n° d'inventaire 20001634393533	2000.00 €
Du 1 ^{er} mars 2011 au 31 janvier 2012 il a été réglé en location-vente par M. et Mme TOURNEUX la somme de :	2200.00 €
Du 1 ^{er} février 2012 au 30 novembre 2012, il a été réglé en location-vente par M. et Mme CORVEZ la somme de :	2000.00 €
Total :	11025.00 €

Il y a donc une différence de - 935 € (11960 € – 11025 €). La vente et les loyers n'ont pas comblé entièrement l'achat du matériel initial.

La commune, par délibération 35/2014 du 23 mai 2014, a décidé d'annuler les locations-bail des mois de septembre à décembre 2013 pour un montant de 800 €. M. et Mme CORVEZ sont donc redevables de 1800.00 € (loyers du 1^{er} décembre 2012 au 31 août 2013), auxquels se sont rajoutés des frais pour un montant de 7.08 € soit un total dû de **1807.08 €**.

Il est demandé au conseil municipal de statuer sur l'annulation la dette ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de ne pas annuler la dette de M. et Mme CORVEZ.

PARTIE NON DÉLIBÉRATIVE :

***Déménagement de Château-Gaillard et travaux à réaliser :**

Les travaux de mise en conformité de l'assainissement sont en cours. Le déménagement du comité des fêtes et du matériel communal doit se réaliser dans le mois de mai.

***Programme chemins et voirie 2021 :**

La commission chemins et voirie a réalisé un programme annuel d'entretien des chemins et de réfection de la voirie. Le chemin de la Roche à la mare a été réalisé. Priorité est donnée aux chemins menant à des habitations et à la mise en sécurité.

***Programme enfouissement des lignes par SRD :**

SRD commence un enfouissement des lignes à haute tension sur la RD25 d'Usson à la D8 puis vers Château-Gaillard.

***Dossier DETR : lancement des travaux :**

La commune a obtenu la subvention de l'Etat (DETR) pour les travaux de mise en sécurité de l'église. Les devis sont signés. Les travaux vont pouvoir commencer.

***Rencontre commerces avec la CCVG du 9 avril 2021 :**

La CCVG peut aider sur la communication, notamment pour les reprises de commerces.

***Retour sur recrutement de l'agent technique et comité technique :**

De nombreuses candidatures ont été reçues. Un groupe d'élus fera une sélection début mai, puis des entretiens auront lieu avec 4 ou 5 candidats. Le recrutement sera soumis au vote du conseil.

***Activités nautiques et ludiques 2021 :**

Moussac Canoë Kayak : départ en canoë de Queaux du 14 juillet au 15 août 2021 les mardi, mercredi et jeudi.

Tyrolienne : une tyrolienne a été achetée pour les enfants et les adolescents pour l'aire de loisirs.

***1^{er} mai :**

Marché de producteurs locaux sur la place de l'église de 8h30 à 12h30. L'installation aura lieu à 8h15. Faire la communication.

***12 septembre :**

Fête du pain à Préau à organiser.

Fin de la séance à 20h15